

des passeports a réintégré le MAECI. Durant la période de référence, le traitement des demandes d'AIPRP en matière de passeports n'a donc pas subi de réels changements. Le Bureau du développement de l'investissement a été transféré d'Investissement Canada en juin 1993 et s'est graduellement intégré à notre ministère. Depuis le transfert, aucune demande visant l'accès à l'information ou la communication de renseignements personnels n'a été présentée relativement à ce bureau. Au cours des deux dernières années, le MAECI a également subi une importante restructuration interne; tous ces changements sont reflétés dans l'édition 1993-1994 d'Infosource.

En plus du Coordonnateur, le Bureau de l'AIPRP est doté de trois agents et de trois employés de soutien, qui s'occupent tous, à temps plein, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et des fonctions connexes. Un employé de soutien a donc été ajouté par rapport à l'effectif des dernières années. Un nouveau coordonnateur a été nommé en juillet 1993. Une nouvelle nomination a été faite pour l'un des postes d'agent, ainsi qu'une nomination pour le nouveau poste d'employé de soutien. Le Bureau est donc demeuré relativement stable. Sa composition, agents du Service extérieur permutants et spécialistes non permutants, représente un équilibre entre l'expérience profonde dans les questions d'AIPRP et la connaissance détaillée des politiques et du fonctionnement d'un grand ministère polyvalent.

Nombre de cas

En 1993-1994, le Ministère a reçu 258 demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et 84 demandes faites en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, soit un total de 291 demandes officielles d'information. S'il y a eu diminution d'environ 25 %, c'est parce qu'il s'agit là du premier exercice complet durant lequel le Bureau de l'AIPRP du MAECI n'a été saisi d'aucune demande se rapportant à l'immigration. Même si les chiffres ont baissé, la charge de travail entraînée par les autres demandes n'a guère diminué. Le nombre des demandes faites au cours de la période électorale a légèrement diminué, mais l'on a en revanche observé une recrudescence durant les trois premiers mois de 1994. Au surplus, le Bureau a dû donner suite à 156 demandes de consultation faites par d'autres ministères fédéraux et à 169 demandes de renseignements personnels faites en vertu de l'alinéa 8(2) e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. On a reçu 76 demandes officieuses et 24 demandes visant des sujets divers. Le nombre des consultations comprend plusieurs demandes d'intervention auprès de gouvernements étrangers pour qu'ils communiquent des renseignements. En outre, quatre gouvernements étrangers ont présenté 19 demandes au gouvernement canadien pour qu'il consente à la déclassification de certains renseignements.